



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

22 novembre 2016

Etaient Présents : MM. BERAL, JEHANNO, LEMASSON, DEVOS, LEBUILLE, BORG, MULLER, DESBOTTES, LEGNAME, MERLIOT, VENDRAN, BARBITCH (représentant M. PASSAVE Président du SNB), RUIZ et GOBILLOT.

Etaient Excusés : MM. SIUTAT, BEESLEY, BELLON, AUZOU, MULLER (Président de la DNCCG) et PASSAVE dûment représenté par M. BARBITCH

Relevé de décisions

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 8 septembre 2016 :

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 8 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2 – Opérations Sportives :

Calendrier clubs européens :

Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Basket vote le fait qu'un club ayant évolué dans une compétition européenne en semaine (le mercredi) pourra demander à la Commission Sportive de décaler la rencontre de championnat qui suit fixée le vendredi au samedi. Cette demande devra avoir été faite dans le respect du règlement LNB.

Protocole d'accord LNB/FFBB/Arbitres :

Le Comité Directeur vote le protocole d'accord entre la LNB/FFBB/Arbitres.

Création d'un groupe de travail « charte des terrains » :

La LNB valide la création d'un groupe de travail « *charte des terrains* » afin d'entamer une réflexion et proposer une nouvelle charte des terrains.

Attribution du Trophée du Futur 2017 :

Le Comité Directeur a décidé de retenir le dossier de candidature du Limoges CSP pour l'organisation du Trophée du Futur 2017.

Par conséquent, le Limoges CSP organisera le Trophée du Futur qui se déroulera du 26 au 28 mai 2017.

3 - Marketing :

Après discussion et animé d'une volonté de préserver l'équité entre les clubs, le Comité Directeur a décidé à l'unanimité **d'ouvrir l'espace « spécifique BPI » à tout partenaire pour la saison 2016/2017.**

4 - Commission de Discipline :

Le Comité Directeur procède à la désignation d'un Vice-Président de la Commission Juridique et de Discipline ainsi que d'un nouveau membre à compter du 22 novembre 2016 et en conformité avec les règlements de la LNB. Les membres désignés sont les suivants :

- M. Salim BOUFENARA en qualité de Vice-Président de la Commission ;
- Mme. Paoline EKAMBI en qualité de membre ;

5 - Commission Médicale :

Sur proposition de la Commission Médicale, le Comité Directeur décide que l'ensemble des amendes perçues au titre des infractions règlementaires relatives au règlement médical sera redistribué de manière égale aux clubs non sanctionnés pour ce type d'infractions au cours d'une même saison sportive.

Ces sommes devront nécessairement être utilisées à des fins liées au fonctionnement de la Commission Médicale (rétribution du staff médical, achat de matériel...).